

Modes de cohabitation et liens intergénérationnels au Vietnam

CORESIDENCE PATTERNS AND INTERGENERATIONAL RELATIONS IN VIETNAM

MODOS DE COHABIRACION Y VINCULOS INTERGENERACIONALES EN VIETNAM

Danièle Bélanger

Volume 26, numéro 2, automne 1997

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/010232ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/010232ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (imprimé)

1705-1495 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bélanger, D. (1997). Modes de cohabitation et liens intergénérationnels au Vietnam. *Cahiers québécois de démographie*, 26(2), 215-245.
<https://doi.org/10.7202/010232ar>

Résumé de l'article

Cet article explore la famille vietnamienne par une étude des structures familiales. Une brève analyse de données historiques issues de la période coloniale précède celle, plus détaillée, sur les données de l'Enquête sur les niveaux de vie de la Banque mondiale conduite en 1992-1993 auprès de 4800 ménages. En plus de fournir les premiers résultats nationaux sur la composition des ménages vietnamiens, l'article analyse les données d'un point de vue individuel. Cette approche permet à l'auteur de tracer un parcours de vie familial aux différents âges de la vie. En somme, les résultats montrent la complexité du contexte familial, l'importance des liens intergénérationnels et l'absence de nucléarisation de la famille vietnamienne.

Modes de cohabitation et liens intergénérationnels au Vietnam

Danièle BÉLANGER *

L'objectif de cet article est de contribuer à la connaissance de la famille asiatique par une étude sur les structures familiales du Vietnam. Nous abordons la famille en tant qu'unité résidentielle par une description de la composition des ménages. Ce choix méthodologique suppose que les modes de cohabitation jettent un éclairage sur la famille en tant qu'unité relationnelle (Ryder, 1992). Ainsi, en dépit des limites de cette approche (Bonvalet et Lelièvre, 1996; Lacombe et Lamy, 1989), nous estimons que la composition des ménages est importante pour la connaissance d'une société car l'environnement familial immédiat des individus témoigne de la valorisation de certains liens familiaux (Wall, 1996).

L'article comporte quatre parties. La première établit le contexte de notre étude. Dans la deuxième, nous justifions notre choix de la typologie des ménages proposée par Laslett (1972) pour l'étude de la famille vietnamienne. Dans la troisième, nous présentons la famille vietnamienne de la période coloniale à l'aide de données historiques. Bien qu'ils soient très localisés dans l'espace, nos résultats fournissent un point de repère qu'il est utile de connaître avant d'aborder les années récentes. Enfin, la quatrième partie livre les résultats sur la répartition des ménages selon le type que nous avons obtenus à partir d'une source récente (Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie de 1992-1993). L'apport de cet article est double : en plus de fournir les premiers résultats nationaux sur

* University of Western Ontario, Department of Sociology and Center for Population Studies, London, Ontario, Canada N6A 5C2. Nous remercions M. Yves Péron, Mme Micheline Fréchette et M. Hubert Charbonneau de leur contribution à ce travail.

la composition des ménages vietnamiens, il propose une analyse des données réalisée d'un point de vue individuel. En effet, nous avons retracé le type de ménage dans lequel vivent les individus en fonction de leur âge, de leurs liens d'alliance et de filiation et de leur statut au sein du ménage. Cette approche, qui nécessite un travail d'une ampleur considérable sur les données, dynamise la source transversale dont nous disposons et permet ainsi d'esquisser un parcours de vie familiale aux différents âges de la vie. En somme, notre article rend compte de la complexité du contexte familial, de l'importance des liens intergénérationnels et de l'absence de nucléarisation de la famille au Vietnam.

FAMILLES ASIATIQUES ET FAMILLE VIETNAMIENNE

La recherche sur la famille asiatique tend à faire ressortir la continuité des modes de cohabitation entre les générations, parallèlement au processus de modernisation et de transition démographique qu'ont connu certains pays de cette région du monde. En effet, une observation importante qui ressort des études est la continuité du lien intergénérationnel entre les enfants adultes et leurs parents en ce qui a trait à la cohabitation. La persistance de la famille souche et de la cohabitation postnuptiale a été établie pour plusieurs pays. À Taiwan et en Thaïlande, par exemple, le soin des personnes âgées demeure généralement assumé par les enfants adultes, bien qu'un accroissement des niveaux d'éducation et d'urbanisation, accompagné d'une baisse significative de la fécondité, soit survenu dans ces deux pays (Weinstein et al., 1990; Knodel et al., 1992). Pour ne citer qu'un exemple, la proportion des familles souches taiwanaises, soit celles qui sont composées d'un ou de deux parents âgés et de l'un de leurs enfants mariés (généralement un fils) et de sa famille, représente environ 35 % des ménages entre 1965 et 1985 (Weinstein et al., 1990). La cohabitation postnuptiale est une seconde caractéristique du parcours familial est-asiatique et sud-est-asiatique. En Chine, bien que la durée de la période de cohabitation patrilocale qui suit le mariage tende à diminuer, cette pratique n'a pas connu de recul au cours des dernières décennies et aurait même augmenté dans certaines régions, où elle touche plus de 80 % des couples (Lavelly et Ren, 1992). En Thaïlande, à la fin des années quatre-vingt, 80 % des jeunes mariés vivaient en cohabitation patrilocale ou matrilocale après leur mariage (Lima-

nonda, 1989). Avant l'entrée en union, les enfants célibataires adultes demeurent avec leurs parents et partagent leurs ressources économiques avec les autres membres du ménage (Thornton et al., 1984). Le retard de l'âge au mariage observé dans la plupart des pays de la région (Xenos et Gultiano, 1992) ne s'accompagne donc pas d'une émancipation résidentielle des enfants avant le mariage : de la naissance au début de la vie matrimoniale et à la fin de la vie, parents et enfants partagent souvent une même habitation. En bref, alors que la transition démographique de plusieurs pays asiatiques est complétée (Leete et Alam, 1993), le pacte intergénérationnel sur le plan de la cohabitation demeure le même. Les théories de la convergence des types familiaux (McDonald, 1992) — dont la plus marquante fut celle qui prévoyait la «nucléarisation» de la famille des pays en développement (Goode, 1963) — ont ainsi été invalidées notamment par l'exemple asiatique, qui se caractérise à la fois par une baisse importante de la fécondité et par la stabilité des modes de cohabitation entre les générations. Il découle de cela que les ménages d'une personne et les ménages non familiaux, fréquents dans les pays occidentaux, demeurent relativement rares en Asie, même dans les pays les plus développés du continent.

Au Vietnam, les transitions démographique et socio-économique sont plus récentes que dans d'autres pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. Les données disponibles révèlent néanmoins un recul de la mortalité, amorcé dès les années cinquante (Hirschman et al., 1995), et une baisse soutenue de la fécondité depuis le début des années soixante-dix (Barbieri, 1995). En 1996, le Vietnam comptait 75 millions d'habitants; l'espérance de vie à la naissance était de 65 ans et l'indice conjoncturel de fécondité de 3,4 enfants (Nations Unies, 1996).

Le Vietnam appartient géographiquement à l'Asie du Sud-Est tout en étant de culture confucéenne, au même titre que le Japon, la Chine, la Corée, Taiwan, Hong Kong et Singapour. Culturellement, le pays serait ainsi plus près de l'Asie de l'Est. Cependant, d'après les travaux anthropologiques sur le système vietnamien traditionnel de parenté, la famille vietnamienne ressort comme une institution qui n'appartient pas seulement à la culture confucéenne. La famille confucéenne se caractérise par une hiérarchie austère entre les sexes et les générations : elle est patrilinéaire, patriarcale et patrilocale. En revanche, au Vietnam, bien que la patrilinéarité domine le système de parenté, la bilinéarité fait indéniablement partie de celui-ci. Ainsi, la

femme, bien que joignant le lignage de son mari une fois mariée, continue de visiter ses parents et surtout de participer au culte des ancêtres de sa famille (Luong, 1989), pratique qui n'existait pas dans la Chine confucéenne (Wolf, 1972). Par ailleurs, d'après les écrits de la période coloniale française, au Vietnam, les fils cadets quittent le domicile parental après leur mariage, alors que le fils aîné demeure avec ses parents en tant que responsable du culte des ancêtres de son lignage (Cadière, 1930). Or, d'après la doctrine confucéenne, un fils qui quitte ses parents fait preuve d'impiété filiale, comportement sévèrement puni par les codes de loi chinois. Cette pratique aurait eu pour résultat que la famille nucléaire était relativement commune au Vietnam pendant les périodes précoloniale et coloniale. Il est à noter que ces observations sont surtout pertinentes pour le nord du pays. Au sud, de plus récents travaux (Hickey, 1964) font apparaître un modèle plus proche de celui de l'Asie du Sud-est : les aînés forment des ménages indépendants après le mariage de leurs cadets et les parents vivent généralement dans la demeure familiale avec la famille d'un de leurs plus jeunes enfants. Par ailleurs, des observations effectuées pendant la période coloniale et les siècles antérieurs ont montré que le statut de la femme est nettement plus favorable au Vietnam qu'en Chine (Durrwell, 1907); certains auteurs voient là un signe de plus grande proximité culturelle du Vietnam avec l'Asie du Sud-Est qu'avec l'Asie de l'Est (Yu, 1978). Cependant, si la famille vietnamienne est souvent caractérisée en opposition à la famille chinoise, elle est indéniablement marquée par le confucianisme, particulièrement dans les régions urbaines et au nord du pays. La dernière dynastie, la Dynastie Nguyen, au pouvoir entre 1802 et le début de la domination française sur l'ensemble du territoire en 1883, contribua d'ailleurs à la pénétration accrue de la doctrine de Confucius au sein de la population vietnamienne. Pendant la période coloniale, la famille vietnamienne a également subi l'influence de la culture occidentale véhiculée par l'éducation française, particulièrement dans les villes et au sein des milieux instruits (Marr, 1981; Pelzer, 1993).

Après une dizaine d'années de guerres coloniales (entre 1945 et 1954), le Vietnam, sous le leadership du communiste Ho Chi Minh, acquiert son indépendance et entre dans l'ère socialiste. Pendant cette période, l'idéologie politique tente de rompre avec les pratiques traditionnelles en prônant un modèle familial égalitaire et nucléaire. Le mariage élaboré en rituels et

orchestré par la famille est condamné (Malarney, 1993; Eisen, 1984), et la hiérarchie familiale entre sexes et générations est qualifiée d'archaïque. Des campagnes pour la promotion d'une «nouvelle culture familiale» visent à faire *tabula rasa* et mettent de l'avant une famille à l'image de celle qu'avait décrite Engels (*Femmes du Vietnam*, 1977). L'effet de ces politiques, tant sur la famille que sur le statut de la femme et des jeunes, reste à explorer. Une étude sur l'entrée en union montre cependant qu'en dépit des campagnes en faveur du choix du conjoint effectué par les jeunes, la place de la génération parentale dans le mariage des enfants est demeurée très importante entre les années soixante et le début des années quatre-vingt (Bélanger et Hong, 1996; Bélanger, 1997a).

C'est au cours de la dernière décennie que le Vietnam a abandonné l'économie socialiste planifiée pour effectuer une transition vers une économie de marché (Turley et Selden, 1993). Les premières réformes mises en place au début des années quatre-vingt ont pris un tournant décisif en 1986, avec l'adoption par le Congrès du Parti communiste vietnamien d'une série de mesures connues sous l'appellation *doi moi* (littéralement : «le renouveau»). Parmi ces mesures, signalons le droit à la libre entreprise, le démantèlement des communes et la réinstauration du ménage en tant qu'unité de production (Turley, 1993). L'impact sur la famille vietnamienne des réformes économiques amorcées dans les années quatre-vingt soulève de nombreuses questions. Des travaux ethnographiques ont souligné la réapparition et l'intensification des rituels familiaux et villageois, rituels fortement critiqués et même interdits pendant plusieurs décennies par les organes du Parti communiste vietnamien (Krowolski, à paraître; Malarney, 1993). Ces résultats laissent supposer une intensification des rapports familiaux et villageois depuis les réformes de 1986 (Luong, 1993). Il faudra approfondir cette question dans des recherches ultérieures. Cependant, l'étude de la famille sous l'angle de ses modes de cohabitation permet de jeter un premier éclairage sur la famille vietnamienne au lendemain de la transition vers une économie de marché.

CHOIX D'UNE TYPOLOGIE

Nous avons choisi de classer les ménages vietnamiens selon la typologie proposée par Laslett (1972) et décrite en détails par Hammel et Laslett (1974). L'unité de base de cette typologie des

ménages est le noyau familial créé par alliance ou par filiation. Ce choix se justifie par des observations qualitatives ethnographiques effectuées pendant plusieurs séjours au Vietnam, qui nous ont confirmé l'importance de la notion de noyau familial dans l'univers sémantique vietnamien. En langue vietnamienne, le mot famille (*gia dinh*) désigne d'abord le groupe familial formé des parents et de leurs enfants célibataires. Ainsi, les relations d'alliance et de filiation directe sont à la base de la représentation de la famille. La polygamie ayant pratiquement disparu depuis son interdiction en 1945 (Eisen, 1984), l'unité familiale monogame paraît tout à fait appropriée pour rendre compte de la composition des ménages à partir d'une source récente.

Les typologies des ménages sont établies à partir des liens de parenté qui unissent les membres du ménage entre eux, la personne de référence étant le chef de ménage. Traditionnellement, l'étude des structures familiales accorde au chef un statut très important car c'est souvent à partir de lui que sont définis les types de ménages et les caractéristiques des ménages. Or, avant d'aborder la structure des ménages, il importe d'explorer la notion de chef et de voir à quelle norme sociale elle correspond au Vietnam. À propos des recensements coloniaux des années vingt et trente, Pierre Gourou souligne que le manque de clarté de la notion de chef dans les instructions données aux agents recenseurs a certainement mené à des irrégularités dans les déclarations effectuées, le chef pouvant être une personne différente selon la définition qu'on lui confère, et ce, dans une même famille (Gourou, 1936). Dans l'ensemble, les documents datant de la période coloniale décrivent le chef comme étant la personne responsable du culte des ancêtres, soit généralement l'aîné masculin d'une fratrie. Toutefois, pour la prise de décisions domestiques et économiques, certains distinguent le chef officiel du chef de fait, ce dernier étant souvent la femme. Dans le cas d'un ménage formé d'un fils marié et de sa mère veuve, par exemple, le fils serait le chef officiel et la veuve le chef officieux (Lustéguy, 1935).

La critique de Gourou sur les recensements coloniaux pourrait être réitérée pour le recensement de 1989 et les enquêtes tenues entre 1988 (National Committee for Population and Family Planning, 1990) et 1994 (General Statistical Office, 1995). Dans le rapport imprimé portant sur l'Enquête de la Banque mondiale de 1992-1993 (source principale de notre analyse), aucune définition n'est spécifiée sur les gens qui ont

été désignés comme chefs de leur ménage (State Planning Committee, General Statistical Office, 1994). Étant donné cette absence de précision, nous faisons l'hypothèse que la définition retenue est la première proposée par les Nations Unies (1988), soit l'auto-définition, c'est-à-dire le classement comme chef de famille de la personne qui se nomme ainsi ou est ainsi désignée par les autres membres du ménage (Nations Unies, 1988).

La forte proportion de femmes chefs de ménage, soit 30 % pour l'ensemble du pays et jusqu'à 50 % dans les zones urbaines (General Statistical Office, 1991), constitue l'un des faits saillants du recensement de 1989. D'après les renseignements que l'on retrouve dans un document officiel publié à la suite du recensement, ce résultat serait attribuable aux politiques socialistes (General Statistical Office, 1991), dont celle de l'attribution de logements d'État, qui accorde légalement l'habitation à l'épouse. Les gens ayant accès à ces logements sont d'abord les employés du gouvernement. Ainsi, la forte proportion d'employés du secteur public résidant dans les villes aurait pour conséquence l'augmentation du nombre de familles bénéficiant d'un logement d'État et, par ricochet, l'augmentation du nombre de femmes auxquelles sont attribués ces logements ¹. Le logement étant enregistré à son nom, la femme serait ainsi le chef de ménage du point de vue administratif. Toutefois, Vu (1994) a réfuté cette explication dans une étude sur les déterminants du sexe du chef de ménage. Des données collectées auprès de 400 ménages au nord et au sud du pays ne ressort aucune corrélation entre le statut d'employée du secteur public et celui de chef de ménage, toutes choses étant égales par ailleurs. De plus, ces données montrent que la femme sans conjoint a une plus forte probabilité d'être chef de ménage que la femme ayant un conjoint; par ailleurs, une proportion de femmes vivant avec un conjoint sont aussi chefs de ménage ². À partir des données de l'Enquête de la Banque mondiale, nous constatons que le tiers de l'ensemble des femmes chefs de leur ménage (27 % des ménages saisis par cette enquête ont une femme pour chef) vivent avec leur époux.

¹ En milieu urbain, les personnes qui bénéficient de logements d'État sont les employés du secteur public : fonctionnaires et cadres de l'administration, de l'éducation, de la santé, ouvriers et cadres d'entreprises d'État, etc.

² Son analyse repose sur une enquête du Département de sociologie de l'Université de Washington intitulée «1991 Vietnam Life History Survey», menée dans deux provinces auprès d'un total de 400 ménages.

Or, comment se distinguent les ménages biparentaux qui désignent le mari comme chef de ceux qui désignent l'épouse ? Cette différence s'explique peut-être en partie simplement par le fait que, lors du passage des agents recenseurs, certaines femmes à la maison qui ont répondu à leurs questions se sont désignées comme chefs de leur ménage. Toutefois, dans l'ensemble, la forte proportion de femmes chefs pourrait aussi être liée à la représentation de la femme comme maîtresse de la sphère domestique. On dit d'ailleurs en langue vietnamienne que l'épouse est le «général de l'intérieur» (*noi tuong*). Cette représentation traditionnelle de la femme pourrait faciliter sa désignation comme chef du ménage, même si l'influence culturelle confucéenne devrait faire en sorte qu'un couple cohabitant accorde toujours cet attribut à l'homme. Par ailleurs, la lutte de l'idéologie socialiste pour l'égalité entre les conjoints pourrait ici se traduire par une indifférence à attribuer ce statut à un conjoint ou à l'autre, du moins dans le cadre d'un recensement de population.

Une proportion importante de femmes sans conjoint chefs de leur ménage sont veuves et vivent avec un de leurs enfants mariés. Dans leur cas, elles seraient chefs en vertu de leur séniorité. Finalement, la notion de chef désignant le responsable du culte existe certainement toujours, et peut-être même davantage depuis l'intensification des rituels familiaux du culte des ancêtres à laquelle nous assistons depuis une dizaine d'années (Luong, 1993). Les définitions possibles de chef reflètent les trois aspects du système de parenté vietnamien (Haines, 1984) : la patrilinéarité (le chef est l'homme), la séniorité (le chef est la veuve) et l'égalité (la femme est chef, même en vivant avec son mari). Par ailleurs, nous estimons que le fait qu'une femme puisse se désigner comme chef même en vivant avec son mari renforce l'hypothèse de la coexistence des principes de patrilinéarité et de bilinéarité dans la parenté vietnamienne, émise par Luong (1989).

LA COMPOSITION DES MÉNAGES AVANT 1945

Très peu de sources s'offrent à nous pour nous donner une bonne connaissance des structures familiales du passé. La démographie historique vietnamienne est un champ encore vierge, même si de nombreuses sources précoloniales (Li, 1994) et coloniales (Gourou, 1936) livrent des renseignements sur la croissance de la population, le peuplement du territoire et les

changements familiaux. D'après les sources documentaires de la période coloniale sur le nord du Vietnam, les modes de cohabitation familiale les plus communs étaient, semble-t-il, la famille nucléaire et la famille souche (*stem family*), le fils aîné et sa famille se chargeant généralement des parents (Pasquier, 1907). Des recherches en démographie historique permettraient de confirmer cette pratique relevée dans les écrits. Dès la période précoloniale, une difficulté historique majeure freine l'étude de la famille et du ménage : en effet, l'administration monarchique vietnamienne s'intéressait au groupe que constituait le village, plutôt qu'au ménage ou à la famille. Le souverain percevait son sujet comme étant avant tout membre d'une unité villageoise. D'après Li (1994), il y a là une différence fondamentale entre la Chine et le Vietnam :

Si, en Chine, on accordait beaucoup d'importance au ménage et aux listes [des membres des ménages], au Vietnam, c'est le village qui était l'unité de population de base. Cette différence reflète probablement l'importance du village dans la culture vietnamienne (Li, 1994 : 3; notre traduction).

Ce qui importe pour le souverain est le nombre total d'inscrits par village, nombre qui détermine les impôts à verser. Chaque village tenait un registre des inscrits, ces derniers étant les hommes âgés de 18 à 59 ans (Woodside, 1971). À cette époque, toute opération de dénombrement de population était liée à la fiscalité, d'où une grande réticence de la population à être «comptée». Pour les autorités coloniales françaises, soucieuses de connaître la population de la colonie, il fallait tenter de faire comprendre l'objectif démographique que pouvaient avoir les recensements de population.

Le recensement de 1926³ permet une première tentative d'étude de la famille vietnamienne du début du siècle. Nous l'avons utilisé pour calculer la taille moyenne des ménages de huit villages d'un canton d'une province du nord jouxtant la

³ Nous utilisons les listes nominatives du recensement de 1926 effectué selon les mêmes procédures (mêmes formulaires) que ceux de 1931 et 1936. Gourou (1936) a procédé à des estimations de population pour le Delta du fleuve Rouge (région nord du Vietnam) à partir du recensement de 1931, mais auparavant, il a fait une évaluation relativement détaillée de ce recensement. Il est retourné dans quelques villages pour vérifier la qualité de l'enregistrement et trouve peu d'erreurs de dénombrement, si ce n'est l'omission de quelques familles. Au total, il estime que le recensement de 1931 sous-estime de 5 % à 15 % la population totale et que ces données démographiques, bien qu'incomplètes, sont les meilleures disponibles pour la période.

TABLEAU 1 — Taille moyenne des ménages et nombre moyen de personnes par groupe d'âge, par village du canton de Cao Bo, province de Ha Dong, Vietnam, recensement de 1926

Village	Popu- lation	Ménages	Taille moyenne des ménages	Nombre moyen			
				Enfants < 15 ans	Adultes célibat. 15-50 ans	Adultes mariés 15-50 ans	Vieil- lards ≥ 50 ans
Trung Bo	773	125	6,1	2,0	1,0	2,1	1,0
Cu Ne	212	36	5,8	2,1	0,2	3,0	0,6
Bien Phoi	348	71	4,9	1,2	1,0	1,8	0,7
Cao Bo	620	125	4,9	1,1	1,1	1,8	0,8
Thanh Me	263	49	5,3	2,6	0,2	1,9	0,5
Dong Chu	528	104	5,0	1,4	0,7	1,9	0,9
Yen Truong	2092	363	5,7	1,8	0,9	2,1	0,7
Chi-Nê	983	164	5,9	2,4	0,6	2,1	0,7
Total	5819	1037	5,5	1,8	0,8	2,0	0,8

Source : Fonds de la Mairie de Ha Dong, 418.

ville de Hanoi, la province de Ha Dong, ainsi que le nombre moyen d'habitants selon les groupes d'âge recensés (tableau 1). La taille moyenne des ménages pour les huit villages est de 5,5 personnes, et le nombre moyen d'enfants de moins de 15 ans par ménage permet de présumer qu'un grand nombre de familles ne regroupent que les parents et les enfants célibataires.

Nous avons aussi utilisé, pour un village du canton étudié, la liste nominative fournissant la composition des ménages par grands groupes d'âges, par état matrimonial et par sexe. À partir de cette liste, il nous est possible de procéder à la création d'une typologie des ménages. Le village de Chi-Nê comptait, en 1926, 164 ménages et 983 habitants⁴. La taille moyenne des ménages était donc de 5,9 habitants. La connaissance que nous avons par ailleurs de la formation de la famille vietnamienne (Bélangier, 1997b) nous permet d'établir que les gens mariés vivant au sein d'un même ménage forment un couple et que les enfants célibataires présents dans le ménage sont leurs enfants. À partir des informations fournies par la liste nominative, nous avons constitué des couples hypothé-

⁴ Le choix du village de Chi-Nê a été fait en raison de la taille du village, taille intermédiaire par rapport à l'ensemble des huit villages du canton. Par ailleurs, les rapports de masculinité par groupe d'âge attestent d'une qualité relativement bonne des données (voir l'annexe).

tiques nous permettant de classer les ménages selon leur composition (entre parenthèses figure l'appellation du groupe d'âge que nous utiliserons dans la typologie) :

- Vieillards de 50 ans et plus : hommes et femmes (les personnes âgées)
- Adultes mariés de 15 à 50 ans : hommes et femmes (les adultes)
- Adultes célibataires de 15 à 50 ans : hommes et femmes (les célibataires)
- Enfants de moins de 15 ans : hommes et femmes (les enfants).

Nous considérons que les plus de 50 ans sont mariés car nous nous intéressons à une société dans laquelle le mariage est quasi universel. Ainsi, les 50 ans et plus et les 15 à 50 ans mariés sont considérés comme des individus pouvant former un couple. Si deux individus de sexe opposé d'une même de ces deux catégories appartiennent au même ménage, nous émettons l'hypothèse que nous sommes en présence d'un couple⁵. Nous considérons que les moins de 15 ans sont les enfants d'un adulte marié présent dans le ménage. Les 15 à 50 ans célibataires peuvent, entre autres possibilités, être les enfants d'un membre marié du ménage ou des collatéraux d'un autre membre du ménage. Dans les cas où nous sommes en présence d'un seul couple marié, nous considérons les célibataires de 15 à 50 ans comme de grands enfants de ce couple. Cette hypothèse fait que nous pouvons surestimer la part des ménages simples, les grands enfants hypothétiques pouvant être des collatéraux d'un des membres du couple marié. Toutefois, si nous n'incluons pas les grands enfants dans les ménages formés d'un couple, près de 20 % des ménages ne peuvent être classés. Nous estimons qu'il est fort possible que des célibataires de 15 à 20 ans vivent avec leurs parents, car l'âge au mariage n'était pas particulièrement précoce durant la période coloniale (Protectorat du Tonkin, 1930). À partir de ces quelques hypothèses, nous avons constitué une typologie des ménages.

D'après les résultats que nous obtenons pour le village de Chi-Nê (tableau 2), on retrouve une proportion à peu près égale de ménages simples et de ménages complexes. Parmi les ménages complexes, les ménages de type souche — c'est-à-dire

⁵ Un homme de 50 ans et plus et une femme mariée de 15 à 50 ans pourraient aussi former un couple, mais cette combinaison est extrêmement rare. L'inverse n'existe pas dans le village étudié.

TABLEAU 2 — Distribution des ménages selon le type, village de Chi-Nê, province de Ha Dong, recensement de 1926

Types de familles	Taille moyenne	Effectifs	%
1. Ménages non familiaux	3,5	11	6,7
1.1 Seulement des célibataires		9	5,5
1.2 Ménages d'une personne		2	1,2
2. Ménages simples	4,4	76	46,3
2.1 Un couple marié, adulte ou âgé, sans enfant		10	6,1
2.2 Un couple marié, adulte ou âgé, et des enfants		56	34,1
2.3 Une femme âgée avec enfant(s) et (ou) célibataire(s)		10	6,1
3. Ménages complexes	8,0	72	43,9
3.1 Un jeune couple et une ou deux personnes âgées (parents)		35	21,3
3.2 Deux jeunes couples		6	3,7
3.3 Deux jeunes couples et une ou deux personnes âgées (parents)		11	6,7
3.4 Une femme mariée de plus que le nombre d'hommes mariés (cas possibles de polygamie)		13	7,9
3.5 Trois jeunes couples mariés		7	4,3
4. Indéterminés	5,6	5	3,1
Total	5,9	164	100,0

Source : Fonds de la Mairie de Ha Dong, 418.

ceux qui regroupent un couple marié jeune et une ou des personnes âgées (les parents) — sont les plus communs. Les résultats de cette typologie, la taille moyenne de la famille et la forte proportion de ménages de moins de 5 personnes appuient l'hypothèse de l'importance de la famille conjugale d'une part, et de la famille souche d'autre part. La cohabitation de tous les fils mariés avec les parents, caractéristique de la famille confucéenne, ne correspondrait pas à une part importante du canton étudié, et ce, dès le début du siècle. L'émancipation des fils cadets et le mariage patrilocal des filles avaient pour effet de maintenir la taille de la famille en deçà de six personnes en moyenne. Bien que les modes de cohabitation observés aient certainement été affectés par les particularités d'un régime démographique de pré-transition, ils résulteraient également de règles de formation et de dissolution des familles propres au Vietnam. En l'absence de données couvrant un plus grand territoire du pays, nos résultats pour un canton et un village

servent de point de repère historique pour dégager quelques aspects de la famille de la région nord du Vietnam.

LA COMPOSITION DES MÉNAGES DANS LES ANNÉES QUATRE-VINGT-DIX

La première source permettant une étude nationale des structures familiales est le recensement de population de 1989. Cependant, les catégories de la variable «lien avec le chef de ménage» sont nettement insuffisantes pour rendre compte de la diversité de la composition des ménages. Une autre difficulté réside dans le mode d'enregistrement des membres du ménage, qui ne permet pas la reconstitution des noyaux familiaux. Bien que cette source nous ait permis de procéder à des analyses préliminaires (Bélanger, 1997b), les résultats qui suivent proviennent d'une source beaucoup plus adéquate. Conduite en 1992-1993 auprès d'un échantillon national représentatif de 4800 ménages et de 23 839 individus, l'Enquête sur les niveaux de vie de la Banque mondiale contient des informations détaillées sur les liens qui unissent les membres d'un ménage. La variable «lien avec le chef» comporte en tout quinze modalités. Le questionnaire de l'enquête contient en outre une question s'adressant à tous les gens mariés sur la présence ou l'absence du conjoint dans le ménage. À partir de cette information, du statut matrimonial et du sexe, il a été possible de recoder la variable «lien avec le chef» en vue de reconstituer les noyaux familiaux et d'identifier les personnes n'appartenant à aucun noyau, soit les personnes dites agrégées ou hors famille. Par la suite, nous avons pu définir pour chaque ménage le nombre et les types de noyaux ainsi que le nombre et les types de personnes hors famille le formant. À partir de ces informations, nous avons pu établir une distribution des ménages selon les catégories proposées par Laslett (1972) ⁶.

Selon la typologie élaborée par cet historien, un noyau familial est constitué d'un couple, d'un parent et d'un (ou plus d'un) enfant célibataire, ou de deux parents et d'un (ou plus d'un) enfant célibataire. Puisque l'émancipation résidentielle des enfants se fait généralement suite au mariage, nous ne distinguerons pas les célibataires vivant avec leurs parents en fonction de leur âge. Toutefois, si le statut matrimonial de l'enfant est «marié», «séparé», «divorcé» ou «veuf», et ce indépen-

⁶ Se référer à l'annexe pour plus de détails méthodologiques.

damment de la présence ou de l'absence de son époux (ou épouse) dans le ménage, il ne fait plus partie du noyau parental. Ainsi, une veuve et sa fille mariée mais dont l'époux ne vit pas dans le ménage ne forment pas un noyau.

L'enregistrement des membres du ménage ne suit malheureusement pas une logique permettant de reconstituer les noyaux familiaux avec facilité et certitude. Le noyau du chef est, en général, très simple à identifier. Toutefois, nous devons faire quelques hypothèses de travail pour l'établissement des noyaux secondaires. Les couples formant les noyaux secondaires sont simples à repérer; la difficulté survient lors de l'attribution des petits-enfants et des neveux et nièces à leurs parents. Nous émettons l'hypothèse que les petits-enfants présents dans le ménage sont les enfants des enfants du chef; de même, les neveux et nièces sont les enfants des frères et sœurs et des beaux-frères et belles-sœurs du chef. Au Vietnam, les pratiques de confiage des enfants ou de travail des enfants dans une autre famille existent peu. Étant donné que l'on retrouve peu de ménages ayant plus de deux noyaux, la difficulté de reconstituer plusieurs noyaux secondaires se pose peu. Nous avons ainsi créé vingt et un types de noyaux familiaux : les noyaux du chef et les noyaux secondaires ascendants, descendants et latéraux.

Les personnes n'appartenant à aucun noyau sont dites isolées. Nous les appellerons aussi «personnes hors famille» ou «personnes agrégées». Ce sont soit des personnes mariées sans conjoint et sans enfant célibataire dans le ménage, soit des personnes séparées, divorcées ou veuves sans conjoint et sans enfant célibataire. Suite à une reconstitution des noyaux et à l'identification des personnes hors famille, nous avons classé les ménages selon leur composition en respectant les catégories proposées par la typologie de Laslett (1972).

Les résultats révèlent un pourcentage fort négligeable de ménages d'une seule personne, de ménages non familiaux et de ménages comptant au moins une personne sans lien avec le chef (tableau 3). La très grande majorité des ménages vietnamiens, environ 95 %, sont des ménages familiaux. Cette caractéristique permet un recoupement entre les notions de ménage et de famille, entre celles d'unité consanguine et d'unité résidentielle. Cependant, tout en sachant que les unités recensées correspondent à des unités résidentielles et consanguines, nous savons peu de chose sur les activités et les ressources partagées ou non par ces unités. La distinction entre familles

TABLEAU 3 — Distribution des ménages selon le type (%), Vietnam, Enquête sur les niveaux de vie de la Banque mondiale, 1992-1993

Types de ménages et sous-catégories	Pourcentage
1. Ménages d'une seule personne	2,69
2. Ménages non familiaux (deux personnes ou plus, apparentées)	1,25
3. Ménages familiaux simples (un noyau, famille nucléaire)	68,67
3a Couple marié sans enfant	3,48
3b Couple marié avec enfant(s) célibataire(s)	56,96
3c Un parent avec enfant(s) célibataire(s)	9,23
4. Ménages familiaux simples étendus (une seule personne, apparentée)	12,54
4a Extension ascendante	8,81
4b Extension descendante	3,00
4c Extension latérale	0,73
5. Ménages familiaux polynucléiques (formés d'au moins deux noyaux)	12,06
5a Famille secondaire ascendante	2,25
5b Famille secondaire descendante	8,29
5c Famille secondaire latérale	0,17
5d Plus de deux noyaux familiaux	1,38
6. Ménages de tous types avec au moins une personne non apparentée	0,23
7. Ménages indéterminés	2,56
TOTAL	100,00

Source : Enquête sur les niveaux de vie de la Banque mondiale, 1992-1993.

associatives et familles économiques que font Freedman et ses collaborateurs (1982) pour Taiwan peut servir à décrire une caractéristique de la cohabitation au Vietnam. Freedman définit la famille associative comme l'ensemble du groupe cohabitant, et la famille économique comme l'unité qui partage ses repas quotidiens. Ainsi, une famille associative peut être composée de plusieurs familles économiques, chacune ayant «sa marmite». Au Vietnam, cette distinction de sens correspond au mode de fonctionnement d'un grand nombre de ménages. Les expressions *an rieng* (manger séparément) et *an trung* (manger ensemble) décrivent les modalités de la cohabitation avec des personnes d'un autre noyau familial.

Parmi les ménages familiaux, les ménages familiaux simples sont les plus communs, représentant sept ménages sur dix. Les ménages complexes, soit les ménages familiaux étendus et les ménages polynucléiques, représentent toutefois le

quart des ménages. La cohabitation entre parents et enfants mariés est relativement fréquente, comme en témoignent la proportion des ménages étendus descendants ou ascendants et celle des ménages polynucléiques. Il faut signaler, en outre, la part non négligeable des ménages monoparentaux, soit près de 10 %. Ces derniers incluent cependant des ménages dont le parent est âgé et seul avec un enfant célibataire adulte.

Il est intéressant de noter le sexe et l'âge des chefs des ménages de type unifamilial, étendu et polynucléique. Nous avons précédemment souligné le nombre élevé de femmes chefs de ménage d'après le recensement de 1989, de même que dans l'enquête de la Banque mondiale (27 % du total des ménages ont une femme comme chef, dont 44 % en milieu urbain). Les types de ménages présentant une forte proportion de femmes chefs sont les familles monoparentales (86 %), les ménages non familiaux de deux personnes ou plus (75 %) et les ménages comprenant au moins une personne non apparentée au chef (64 %). Plus du tiers des ménages familiaux étendus (36 %) et plus du quart des ménages familiaux polynucléiques (27 %) ont une femme pour chef. Parmi l'ensemble des ménages, 95 % des hommes chefs vivent avec leur épouse, alors que 33 % des femmes chefs ont déclaré la présence de leur époux.

Dans les ménages polynucléiques comptant deux noyaux de différentes générations, le chef peut être un membre du couple aîné ou un membre du jeune couple. De même, au sein des familles étendues de façon ascendante, le chef peut être le parent ou l'enfant marié. Les résultats font apparaître une forte proportion de chefs âgés parmi les ménages polynucléiques (79 %) et une plus forte proportion de jeunes chefs (65 %) dans les familles étendues. Cette différence pourrait témoigner d'une transition du ménage polynucléique à la famille étendue et d'une passation du statut de chef au jeune couple lorsque le couple aîné est amputé d'un de ses membres. Ainsi, un couple de parents cohabitant avec un enfant marié conservera généralement son statut de chef. Par exemple, lorsque le père meurt et que la mère se retrouve veuve, son enfant ou le conjoint de cet enfant prendra la relève comme chef. Le statut de personne hors famille diminuerait ainsi la probabilité d'être chef d'une famille étendue. Toutefois, lorsque le statut de chef est conservé par l'aîné, il s'agit souvent d'une femme, la mortalité des hommes aux âges avancés étant supérieure à celle des femmes.

L'étape qui devrait suivre ces quelques remarques serait une étude plus détaillée des types de ménages selon l'âge, le

sexe et le statut matrimonial du chef de ménage. Toutefois, du fait que la définition du chef ne soit pas homogène et que cette approche soit de plus en plus critiquée par les spécialistes, nous avons procédé autrement. À l'exemple de travaux récents sur les familles européennes (Wall, 1996; Palomba et Quattrocchi, 1996), nous avons opté pour une approche visant à rendre compte des relations de parenté entre les membres du ménage et non pas seulement de leur lien avec le chef. En prenant comme unité d'observation l'individu, nous avons construit une série de tableaux combinant, par grands groupes d'âge, le statut de l'individu dans le ménage et le type de ménage auquel il appartient. Bien que notre observation soit transversale, cette méthode nous permet d'émettre des hypothèses quant à une trajectoire familiale au cours de la vie.

Les enfants de 0 à 14 ans : la vie auprès des parents

Les enfants vietnamiens vivent dans la plupart des cas avec leurs parents au sein d'une famille nucléaire (tableau 4). Un enfant sur quatre vit toutefois dans un environnement familial plus complexe, soit celui d'une famille étendue ou d'un ménage polynucléique. Dans ces types de familles, l'enfant est généralement en cohabitation soit avec un de ses grands-parents, soit avec un de ses collatéraux mariés et sa famille.

Les enfants de familles monoparentales sont rares (moins de 5 %). Parmi les familles étendues et les ménages polynucléiques, seulement 4 % d'enfants vivent dans un noyau mono-

TABLEAU 4 — Distribution des enfants de 0 à 14 ans selon le type de ménage (%), Vietnam

Types de ménage ou de noyau	Pourcentage
En famille nucléaire, biparentale	65,69
En ménage polynucléique	13,17
En famille étendue	11,75
En famille nucléaire, monoparentale	4,92
En ménage non familial	0,53
Autre	0,02
En tant que personnes agrégées (tous types de ménages)	2,59
Ménages indéterminés	1,98
Total	100,00
N	8987

Source : Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie, 1992-1993.

parental. Les parents seuls avec enfants célibataires de 14 ans et moins vivent avec d'autres personnes dans près de 50 % des cas. La famille monoparentale est un environnement familial très peu fréquent pour un enfant de moins de 14 ans. L'enfance signifie donc la vie avec ses parents (près de 90 % des enfants), que l'on soit ou non entouré d'autres personnes.

Les jeunes adultes de 15 à 34 ans : le passage du statut d'enfant à celui de parent

La transition entre les 15-24 ans et les 25-34 ans est franche : du statut d'enfant on passe à celui de parent, la vie en couple sans enfant étant peu répandue (tableau 5). Alors qu'entre 15 et 24 ans les trois quarts des jeunes vivent, comme leurs collatéraux plus jeunes, en compagnie de leurs parents, près de huit jeunes sur dix âgés de 25 à 34 ans assurent eux-

TABLEAU 5 — *Distribution des jeunes adultes de 15 à 34 ans, selon le type de ménage (%) et le statut dans le ménage, par groupe d'âge, Vietnam*

Types de ménages	Groupes d'âge	15-24 (%)	25-34 (%)
<i>L'individu est enfant</i>		73,95	13,25
En famille nucléaire, biparentale		43,08	5,26
En ménage polynucléique		12,74	3,59
En famille étendue		9,21	1,78
En famille nucléaire, monoparentale		8,92	2,62
<i>L'individu est membre d'un couple sans enfant</i>		4,45	3,20
En famille nucléaire		0,61	1,09
En ménage polynucléique		3,25	1,75
En famille étendue		0,59	0,36
<i>L'individu est parent</i>		14,64	78,09
En famille nucléaire, biparentale		6,61	52,88
En ménage polynucléique		6,28	14,19
En famille étendue		1,53	9,13
En famille nucléaire, monoparentale		0,22	1,89
<i>Personne seule</i>		0,07	0,31
<i>En ménage non familial</i>		1,46	1,03
<i>En tant que personnes agrégées (tous types de ménages)</i>		3,27	1,95
<i>Ménage indéterminé</i>		2,16	4,19
<i>Total</i>		100,0	100,0
<i>N</i>		4584	3593

Source : Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie, 1992-1993.

mêmes le rôle de parents. Le très faible pourcentage de jeunes couples sans enfant témoigne de l'association entre mariage et procréation, le choix délibéré de former un couple sans avoir d'enfants étant difficilement concevable.

Les enfants de 15 à 24 ans ont des modes de cohabitation très proches de ceux de leurs cadets; les deux tiers vivent dans un ménage unifamilial et l'autre tiers dans une famille étendue ou dans un ménage polynucléique. La vie en famille monoparentale en tant qu'enfant célibataire atteint son maximum chez les 15-24 ans. À cet âge, plus de parents sont veufs, divorcés ou séparés. La moitié des jeunes parents de 15 à 24 ans forment une famille unifamiliale, et la moitié cohabitent avec d'autres personnes. Pour les parents de 25-34 ans, les proportions correspondantes sont de 7 sur 10 et de 3 sur 10. Cette différence entre les deux groupes d'âge peut s'expliquer par une période de cohabitation postnuptiale et postnatale plus fréquente chez les plus jeunes parents. Le fait qu'un tiers des parents de 25 à 34 ans vivent avec d'autres personnes que leurs enfants, dans bien des cas avec leurs parents, témoigne de pratiques de cohabitation mettant en présence plus de deux générations pour une part non négligeable des jeunes familles.

Les adultes de 35 à 54 ans : de la parentalité à la génération pivot

La progression vers la parentalité en ménage nucléaire culmine avec le groupe des 35-44 ans, qui présente la plus forte proportion de personnes vivant dans un ménage biparental nucléaire (tableau 6). Chez les 45-54 ans, la proportion de personnes en famille unifamiliale diminue au profit de la proportion de personnes en ménage polynucléique; cette augmentation reflète la cohabitation des parents avec leurs enfants mariés. Les personnes agrégées dépassent les 5 %, proportion qui s'explique principalement par le décès du conjoint. À la fois responsable des jeunes et des parents âgés, cette génération peut être qualifiée de «génération pivot». En effet, la distribution montre que certaines personnes vivent avec leurs enfants, célibataires ou mariés, d'autres avec un de leurs parents.

Les personnes de 55 ans et plus : vieillir en couple ou avec ses enfants

Nous avons constitué pour les 55 ans et plus un tableau différent, visant à mieux rendre compte de leur environnement

TABLEAU 6 — Distribution des jeunes adultes de 35 à 54 ans, selon le type de ménage (%) et le statut dans le ménage, par groupe d'âge, Vietnam

Types de ménages	Groupes d'âge	35-44 %	45-54 %
<i>L'individu est parent</i>		91,42	89,01
En famille nucléaire, biparentale		66,22	56,01
En ménage polynucléique		8,19	16,02
En famille étendue		12,30	10,12
En famille nucléaire, monoparentale		4,71	6,86
<i>L'individu est membre d'un couple sans enfant (tous types de ménages)</i>		0,64	2,65
<i>L'individu est enfant (tous types de ménages)</i>		2,89	0,89
<i>Personne seule</i>		0,63	0,95
<i>En ménage non familial</i>		0,67	0,75
<i>En tant que personnes agrégées (tous types de ménages)</i>		1,27	3,19
<i>Ménage indéterminé</i>		2,49	2,58
<i>Total</i>		100,00	100,00
N		2528	1473

Source : Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie, 1992-1993.

familial (tableau 7). La transition entre les 55-64 ans et les 65 ans et plus est très importante. Nous avons noté un phénomène analogue à propos des 15-24 ans et des 25-34 ans : l'environnement familial et le statut des individus au sein du ménage changent considérablement entre 55-64 ans et 65 ans et plus, alors que ces deux aspects de la vie familiale sont plus stables au mitan de la vie (35 à 54 ans).

Chez les 55-64 ans, la vie avec au moins un enfant célibataire en famille nucléaire est la situation la plus fréquente (44 %). Une personne sur cinq vit au sein d'un ménage polynucléique, résultat qui montre la propension à vivre avec un enfant marié et sa famille chez les gens de ce groupe. Dès cet âge, plus de 7 % ont le statut de personne agrégée. Très rares (2 %) sont les individus vivant seuls. Les 65 ans et plus ont un environnement familial varié : le tiers vit en couple, mais seulement 12 % vivent en famille nucléaire, les autres couples cohabitent avec d'autres personnes. Le quart vit toujours avec un enfant célibataire. Enfin, le tiers des gens ne font plus partie d'un noyau, mais vivent avec d'autres personnes, la situation la plus fréquente étant la cohabitation au sein d'une

TABLEAU 7 — Distribution des personnes de 55 ans et plus, selon le type de ménage (%) et le statut dans le ménage, par groupe d'âge, Vietnam

Types de ménages	Groupes d'âge %	55-64 %	65 et plus %
<i>Vivant avec un conjoint sans enfant</i>		16,41	32,92
En famille nucléaire		6,65	11,85
En ménage polynucléique		7,66	18,51
En famille étendue		2,10	2,56
<i>Vivant avec un ou des enfant(s) célibataire(s) (avec ou sans conjoint)</i>		71,15	26,11
En famille nucléaire		44,40	15,57
En ménage polynucléique		19,88	8,06
En famille étendue		6,87	2,48
<i>En tant que personnes agrégées</i>		7,45	32,07
En famille étendue		5,50	25,33
Autres		1,95	6,74
<i>Personnes seules</i>		1,95	4,49
<i>En ménage non familial</i>		0,58	1,86
<i>Ménage indéterminé</i>		2,46	2,55
<i>Total</i>		100,00	100,00
<i>N</i>		1383	1291

Source : Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie, 1992-1993.

famille étendue, en général avec un des enfants mariés et sa famille. Les personnes âgées qui ne vivent plus en couple cohabitent ainsi avec un ou des enfants célibataires ou avec un enfant marié et sa famille. Seulement 4,5 % d'entre elles vivent seules. Ce dernier tableau montre l'importance de la cohabitation des membres de différentes générations, en dépit du fait qu'un grand nombre de personnes vivent au sein d'une famille nucléaire. Au début de la vie, et encore plus à la fin, un grand nombre de Vietnamiens vivent dans un ménage polynucléique ou dans une famille étendue.

L'interprétation de ces tableaux suivant une approche longitudinale suggère une trajectoire de vie familiale, si l'on accepte l'hypothèse d'une stabilité du comportement des générations. Nous savons par ailleurs que les femmes de 40 ans et plus ont eu plus d'enfants que n'en n'auront leurs propres filles en fin de vie féconde; ainsi, la cohabitation future des jeunes parents d'aujourd'hui avec un de leurs enfants célibataires ou mariés pourrait être moins fréquente dans la mesure où le nombre d'enfants disponibles pour la cohabitation pendant la

vieillesse serait réduit. De plus, compte tenu de l'augmentation des migrations internes (Doan Mau Diep et al., 1996), il est possible que moins de personnes âgées puissent jouir de la proximité d'un de leurs enfants pour partager une habitation. En revanche, si la prise en charge des parents âgés demeure une priorité des enfants adultes et que ce comportement subsiste, la part relative des ménages comptant trois générations pourrait augmenter. La fécondité ayant diminué, moins d'enfants issus des mêmes parents formeraient un ménage nucléaire. Dans le futur, une comparaison avec d'autres sources de données permettra de vérifier laquelle de ces deux tendances l'emportera.

CONCLUSION

Les résultats montrent dans un premier temps que la configuration de la composition des ménages observée au Vietnam s'apparente à celle d'autres pays d'Asie. Nous avons relevé que peu de personnes de 65 ans et plus sans conjoint ne cohabitent pas avec au moins un de leurs enfants, qu'il soit célibataire ou marié. Par ailleurs, la forte proportion de jeunes couples mariés vivant au sein d'un ménage polynucléique tend à montrer que la cohabitation postnuptiale subsiste également au Vietnam, même si ces indications sont indirectes. Ainsi, les comportements familiaux intergénérationnels vont dans le sens d'une solidarité entre parents et enfants à des périodes de la vie particulièrement critiques : dans l'enfance, après le mariage et pendant la vieillesse.

La distribution des ménages montre en outre que les familles nucléaires, les familles étendues et les ménages polynucléiques sont les plus communs. Ce résultat confirme l'émancipation des enfants et la prise en charge des parents par l'un d'entre eux. Nos données ne permettent toutefois pas de savoir si c'est toujours au fils aîné, ou à un autre enfant, qu'incombe cette responsabilité sur le plan résidentiel. L'observation de la population par type de ménage et par grand groupe d'âge, selon le statut de l'individu (enfant, en couple sans enfant, parent ou personne agrégée) fait apparaître un parcours familial aux différents âges de la vie. Bien que cet exercice repose sur une hypothèse de comportement stable d'une génération à l'autre, nous avons dégagé la trajectoire suivante : dans les quinze premières années de la vie, les enfants vivent généralement avec leurs parents; au-delà de 15 ans, les jeunes

demeurent avec leurs parents tant qu'ils sont célibataires; de 25 à 34 ans, l'entrée en union s'accompagne de la formation d'un ménage indépendant dans la majorité des cas. Les jeunes couples mariés (ceux de 15 à 24 ans) cohabitent plus fréquemment avec d'autres personnes, souvent leurs parents, au sein d'un ménage polynucléique ou d'une famille étendue que leurs aînés âgés de 25 à 34 ans, qui tendent davantage à former un ménage indépendant. Puis, de 35 à 44 ans, la parentalité au sein d'un ménage unifamilial culmine. À partir de 45 ans, on observe une modeste transition vers la vie au sein de ménages plus complexes. Entre 54 et 65 ans, la vie avec un enfant célibataire est le mode de cohabitation le plus fréquent. Au-delà de 65 ans, c'est la vie en couple ou en tant que personne agrégée qui est la plus courante. Parmi les personnes âgées, rares sont celles qui vivent seules; la plupart, soit 85 %, qu'elles aient leur conjoint ou non, vivent avec un enfant, marié ou célibataire.

Enfin, la complexité des modes de cohabitation observée pour les années récentes jette un doute sur l'ampleur du processus de nucléarisation. Si l'on considère le Vietnam comme appartenant à la région est-asiatique, il est raisonnable de croire que les modes de cohabitation n'y ont pas tellement changé au cours du siècle. L'augmentation de la proportion de familles nucléaires dans d'autres pays de cette région, particulièrement Taiwan, s'est accompagnée de la stabilité des familles souches (l'augmentation des familles nucléaires est principalement attribuable à la diminution des familles polynucléiques latérales). Cette évolution met en évidence la continuité du rapport entre les générations en ce qui a trait à la vie commune des parents âgés avec un de leurs enfants, en dépit du développement socio-économique et de l'urbanisation à Taiwan. Au sein de la population de cette île, malgré la baisse de la fécondité, qui pourrait faire en sorte que moins de gens aient des enfants disponibles pour la cohabitation, la solidarité intergénérationnelle demeure une priorité des jeunes générations, le lien de filiation n'étant pas moins important après l'établissement d'un lien d'alliance (Attias-Donfut, 1995). Nos résultats montrent qu'il en va de même au Vietnam : la réciprocité entre parents et enfants demeure une caractéristique fondamentale de la relation intergénérationnelle, et la cohabitation entre les parents âgés et leurs enfants en témoigne remarquablement bien.

Plusieurs questions demeurent en suspens. D'une part, l'influence des politiques socialistes et de celle du *doi moi* sur la

formation de la famille devrait être davantage explorée pour une meilleure compréhension des évolutions indiquées par les données. Les politiques d'attribution des terres en milieu rural et des logements en milieu urbain ont probablement influencé les modes de cohabitation entre générations. D'autre part, la construction privée étant permise depuis une dizaine d'années, plus de familles pourraient être en mesure de se construire une maison dans le but, soit de se retirer d'un ménage polynucléique, soit d'avoir plus d'espace pour partager leur habitation avec leurs parents ou leurs enfants mariés. Enfin, l'intensification de la mobilité géographique (Doan Mau Diep et al., 1996) pourrait aussi modifier les structures familiales, les nouveaux arrivants vivant souvent avec des membres de leur parenté déjà établis.

Les modes de cohabitation des familles vietnamiennes mettent en évidence l'importance de la consanguinité dans le partage d'une habitation et l'importance de la famille dans cette société. Par ailleurs, liens de filiation et liens d'alliance ne semblent pas être en concurrence, la personne âgée trouvant dans la majorité des cas un de ses enfants pour la loger, surtout lorsque son conjoint est décédé. L'hypothèse de la nucléarisation de la famille ne nous semble pas acceptable pour décrire l'évolution des modes de cohabitation au Vietnam car elle sous-entend une intensification du rapport d'alliance au détriment du rapport intergénérationnel ou de filiation (Attias-Donfut, 1995), transformation qui modifierait à son tour les préférences en matière de cohabitation, et les structures familiales qui en résultent. Pour expliquer les changements, des recherches du côté de l'effet des politiques de l'État et de l'histoire démographique seraient peut être plus fécondes que l'hypothèse de la nucléarisation.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ATTIAS-DONFUT, Claudine, 1995. «Le double circuit des transmissions», dans Claudine ATTIAS-DONFUT, dir. *Les Solidarités entre générations. Vieillesse, familles, État*. Paris, Nathan, Essais et Recherches : 41-81.
- BARBIERI, Magali, 1995. «La situation démographique du Viêt Nam», *Population*, 50, 3 : 621-652.
- BÉLANGER, Danièle, 1997a. «Changements familiaux au Vietnam depuis 1960. Trente ans de formation des couples à Hanoi», *Autrepart, Cahiers des sciences humaines*, Nouvelle série, no 2 : 33-51.

- BÉLANGER, Danièle, 1997b. *Rapport intergénérationnel et rapport hommes-femmes dans la transition démographique, de 1930 à 1990*. Montréal, Université de Montréal, Département de démographie, thèse de doctorat.
- BÉLANGER, Danièle, et KHUAT Thu Hong, 1996. «Marriage and the Family in North Urban Vietnam: 1965-1993», *Journal of Population*, 2, 1 : 83-112.
- BONVALET, Catherine, et Éva LELIÈVRE, 1996. «Du concept de ménage à celui d'entourage : une redéfinition de l'espace familial», *Sociologie et sociétés. Nouvelle morphologie sociale*, 27, 2 : 177-190.
- CADIÈRE, Léopold, 1930. «La famille et la religion en pays annamite», *Bulletin des amis du Vieux Hue*, XVII : 353-413.
- DOAN Mau Diep, Patrick GUBRY, Jerrold W. HUGUET et TRINH Khac Tham, 1996. *L'Émergence des migrations spontanées au Viêt-Nam. Le cas de Vung Tau et de Dong Nai*. Paris, CEPED, Les dossiers du CEPED, no 45, 48 p.
- DURRWELL, George, 1907. *Droit annamite. La famille et le culte des ancêtres*. Saigon, Imprimerie nouvelle Coudurier et Montégout, 28 p.
- EISEN, Arlene, 1984. *Women and Revolution in Vietnam*. Londres, Zed Books, 294 p.
- Femmes du Vietnam*, 1977. «Les femmes de Hanoi dans la campagne pour l'édification des mœurs civilisées et des familles de nouvelle culture», 4 : 1-3.
- FREEDMAN, Ronald, CHANG Ming-Cheng et SUN Te-Hsiung, 1982. «Household composition, extended kinship and reproduction in Taiwan: 1973-1980», *Population Studies*, 36, 3 : 395-411.
- GENERAL STATISTICAL OFFICE, 1991. *Detailed Analysis of Sample Results. Vietnam Population Census 1989*. Hanoi, General Statistical Office, 168 p.
- GENERAL STATISTICAL OFFICE, 1995. *Viet Nam Intercensal Demographic Survey 1994, Major Findings*. Hanoi, Statistical Publishing House, 157 p.
- GOODE, W. J., 1963. *World Revolution and Family Patterns*. New York, The Free Press, 432 p.
- GOUROU, Pierre, 1936. *Les Paysans du Delta tonkinois. Étude de géographie humaine*. Publications de l'École française d'extrême-Orient. Paris, Les Éditions d'art et d'histoire, 666 p.
- HAINES, David W., 1984. «Reflections of kinship and society under Vietnam's Le Dynasty», *Journal of Southeastern Studies*, 15, 22 : 307-314.
- HAMMEL, E. A., et Peter LASLETT, 1974. «Comparing household structure over time and between cultures», *Comparative Studies in Society and History*, 16 : 73-109.

- HICKEY, Gerald. 1964. *Village in Vietnam*. New Haven, Yale University Press.
- HIRSCHMAN, Charles, Samuel PRESTON et VU Manh Loi, 1995. «Vietnamese casualties during the American war», *Population and Development Review*, 21, 4 : 783-812.
- KNODEL, John, Napaporn CHAYOVAN et Siriwan SIRIBOON. 1992. «The familial support of Thai elderly: An overview», *Asia-Pacific Population Journal*, 7,3 : 105-126.
- KROWOLSKI, Nelly (à paraître). «Se marier au village», dans Nelly KROWOLSKI et NGUYEN Tung, éd. *Mong Phu, Duong Lam : un village, une commune du Delta du Fleuve Rouge*. Paris, L'Harmattan.
- LACOMBE, Bernard, et Marie-Josée LAMY, 1989. «Le ménage et la famille restreinte, illusion méthodologique de la statistique et de la démographie d'enquête», *Les Cahiers des sciences humaines*, 25, 3 : 407-414.
- LASLETT, Peter, 1972. «La famille et le ménage : approches historiques», *Annales économie sociétés civilisations*, no spécial, *Famille et société*, 4, 5 : 847-872.
- LAVELY, William, et Xinhua REN, 1992. «Patrilocality and early marital co-residence in rural China 1955-1985», *China Quarterly*, 130 : 378-391.
- LEETE, Richard, et Iqbal ALAM, 1993. *The Revolution in Asian Fertility. Dimensions, Causes and Implications*. Oxford, Clarendon Press, 329 p.
- LI, Tana, 1994. *Possible Sources for the Population History of Pre-colonial Vietnam*. Inédit.
- LIMANONDA, Bhassorn, 1989. «Analysis of post-nuptial residence patterns of Thai women», dans *Health and Population Studies Based on the 1987 Thailand Demographic and Health Survey*. Washington, DHS : 232-252.
- LUONG, Hy Van, 1989. «Vietnamese kinship: Structural principles and the socialist transformation in Northern Vietnam», *The Journal of Asian Studies*, 48, 4 : 741-756.
- LUONG, Hy Van, 1993. «Economic reform and intensification of rituals in two North Vietnamese villages, 1980-1990», dans Borje LLUNGGREN, éd. *The Challenge of Reform in Indochina*. Harvard, Harvard University : 259-291.
- LUSTÉGUY, Paul, 1935. *La Femme annamite du Tonkin dans l'institution des biens cultuels. Étude sur une enquête récente*. Paris, Librairie Nizet et Bastard, 127 p.
- MALARNEY, Shawn, 1993. *Ritual and Revolution in Viet Nam*. Michigan, The University of Michigan, Ph.D. thesis, 457 p.
- MARR, David G., 1981. *Vietnamese Tradition on Trial 1920-1945*. Berkeley, University of California Press, 468 p.

- MCDONALD, Peter, 1992. «Convergence or Compromise in Historical Family Change?», dans Elza BERQUO et Peter XENOS, éd. *Family Systems and Cultural Change*. Oxford, Oxford University Press : 15-30.
- NATIONAL COMMITTEE FOR POPULATION AND FAMILY PLANNING, 1990. *Vietnam Demographic and Health Survey 1988*. Hanoi, 97 p.
- NATIONS UNIES, 1988. *Amélioration des statistiques et des indicateurs concernant les femmes au moyen des enquêtes sur les ménages*. Série F, no 48.
- NATIONS UNIES, 1996. *World Population 1996*. New York, Nations Unies.
- PALOMBA, Rossella, et Luciana QUATTROCIOCCI, 1996. «Images de la famille italienne en mutation», *Population*, 51, 2 : 353-367.
- PASQUIER, Pierre, 1907. *L'Annam autrefois. Essai sur la constitution de l'Annam avant l'intervention française*. Paris, Augustin Challamel.
- PELZER, Kristin, 1993. «Socio-cultural dimensions of renovation in Vietnam: Doi moi as dialogue and transformation in gender relations», dans William S. TURLEY et Mark SELDEN, éd. *Reinventing Vietnamese Socialism. Doi moi in Comparative Perspectives*. Boulder, Westview Press : 309-336.
- PROTECTORAT DU TONKIN, 1930. *Recueil des avis du comité consultatif de jurisprudence annamite sur les coutumes des Annamites du Tonkin en matière de droit de famille, de succession et de biens culturels*. Hanoi, 185 p.
- RYDER, Norman, 1992. «The centrality of time in the study of the family», dans Elza BERQUO et Peter XENOS, éd. *Family Systems and Cultural Change*. Oxford, Oxford University Press : 161-175.
- STATE PLANNING COMMITTEE, General Statistical Office, 1994. *Vietnam Living Standards Survey 1992-1993*, Hanoi, 290 p.
- THORTON, Arland, Ming-Cheng CHANG et Te-Hsiung SUN, 1984. «Social and economic change, intergenerational relationships, and family formation in Taiwan», *Demography*, 21,4 : 475-499.
- TURLEY, William S., 1993. «Introduction», dans William S. TURLEY et Mark SELDEN, éd. *Reinventing Vietnamese Socialism. Doi Moi in Comparative Perspective*. Boulder, Westview Press : 1-15.
- TURLEY, William S., et Mark SELDEN, éd. 1993. *Reinventing Vietnamese Socialism. Doi Moi in Comparative Perspective*. Boulder, Westview Press, 368 p.
- VU, Loi Manh, 1994. *Female Household Headship in Vietnam*. University of Washington, M.A. thesis, 66 p.
- WALL, Richard, 1996. «Comparer ménages et familles au niveau européen : problèmes et perspectives», *Population*, 51, 1 : 96-116.
- WEINSTEIN, Maxine, SUN Te-Hsiung, CHANG Ming-Cheng et Ronald FREEDMAN, 1990. «Household composition, extended kinship, and

- reproduction in Taiwan: 1965-1985», *Population Studies*, 44, 1 : 217-239.
- WOLF, Margery, 1972. *Women and the Family in Rural Taiwan*. Stanford, Stanford University Press, 233 p.
- WOODSIDE, Alexander, 1971. «The development of social organizations in Vietnamese cities in the late colonial period», *Pacific Affairs*, XLIV, 1 : 39-64.
- XENOS, Peter, et Socorro A. GULTIANO, 1992. *Trends in Female and Male Age at Marriage and Celibacy in Asia*. Honolulu, East-West Center, «Papers of the Program on Population», no 120, 46 p.
- YU, Insun, 1978. *Law and Family in Seventeenth and Eighteenth Century Vietnam*. Ann Arbor, The University of Michigan, Ph.D. Dissertation in History, 247 p.

Sources archivistiques

- Archives nationales du Vietnam, dépôt no 1 de Hanoi. Archives de la période coloniale.
- Résidence supérieure du Tonkin, Fonds de la Mairie de Ha Dong.
- Enquête spéciale en vue de contrôler les renseignements qui ont été donnés sur le chiffre approximatif de la population de la province de Ha Dong. 1905. Série D88, dossier no 385.
- Recensement de la population de 1921. États des recensements des villages du Canton de Cao Bo, Huyen de Chuong My. Série D88, dossier no 418.
- Recensement de la population de 1926. États des recensements des villages du Canton La Phu, Huyen Thuong Phuc. Série D88, dossier no 595.

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

— Typologie des ménages du village de Chi-Nê en 1926

La répartition selon l'âge et le sexe de la population du village de Chi-Nê ne présente pas d'anomalies majeures et tend à montrer que la qualité du recensement est relativement bonne pour ce village. Le rapport de masculinité chez les moins de 15 ans est néanmoins trop élevé (il devrait se situer entre 102 % et 108 %). Ce surplus des moins de 15 ans de sexe masculin pourrait être dû à un sous-dénombrement des petites filles. Nous observons en outre chez les célibataires âgés de 15 à 50 ans un certain déséquilibre entre les sexes qui pourrait être attribuable à un âge au mariage plus précoce chez les femmes que chez les hommes, plus de femmes que d'hommes

Distribution de la population selon l'âge, le sexe et l'état matrimonial, recensement de 1926 du village de Chi-Nê, province de Ha Dong

Groupes d'âge	Hommes			Statut matrimonial Femmes			Total		
	Célibataires	Mariés ou veufs	Total	Célibataires	Mariées ou veuves	Total	Célibataires	Mariés ou veufs	Total
< 15 ans	209	—	209	189	—	189	398	—	398
15-49 ans	68	164	232	48	180	228	116	344	460
≥ 50 ans	—	51	51	—	74	74	—	125	125
Total	271	215	486	231	241	472	502	456	983

Rapports de masculinité (H/F × 100)			
Total	102,96	15-49 ans	101,8
< 15 ans	110,6	≥ 50 ans	68,9

de ce groupe d'âge étant déjà mariées. Dans l'ensemble, les rapports de masculinité pour chacun des groupes d'âge ne présentent pas d'incohérences majeures.

— *Analyse des données de l'Enquête de la Banque mondiale, 1992-1993*

Les données de l'Enquête de la Banque mondiale 1992-1993 ont été traitées informatiquement avec le logiciel d'analyse statistique STATA. Dans le fichier original, la variable «lien avec le chef de ménage» comporte quinze catégories :

- | | |
|---------------------------------|---|
| 1. Chef | 9. Beau-frère ou belle-sœur |
| 2. Époux (épouse) | 10. Grand-père ou grand-mère |
| 3. Enfant biologique ou adoptif | 11. Beau-père ou belle-mère |
| 4. Petit-enfant | 12. Autre lien avec le chef ou son époux(se) |
| 5. Neveu ou nièce | 13. Employé(e) |
| 6. Père ou mère | 14. Locataire |
| 7. Sœur ou frère | 15. Autre personne sans relation avec le chef |
| 8. Beau-fils ou belle-fille | |

Dans un premier temps, nous avons recodé la variable «lien avec le chef de ménage». Cette recodification du lien de parenté avec le chef a été faite à partir du statut matrimonial et de l'information sur la présence ou l'absence du conjoint dans le ménage. L'élaboration des catégories (voir p. 244) a constitué la première étape de la reconstitution des noyaux familiaux ¹.

¹ Nous avons éliminé la catégorie «employé» car aucun individu de l'échantillon ne correspondait à ce statut.

Catégories issues de la recodification du lien de parenté

- | | |
|--|--|
| 1. Chef célibataire | 17. Frère ou sœur marié(e) avec conjoint |
| 2. Chef marié avec conjoint | 18. Frère ou sœur non célibataire sans conjoint |
| 3. Chef non célibataire sans conjoint | 19. Beau-fils ou belle-fille marié(e) avec conjoint |
| 4. Époux (épouse) | 20. Beau-fils ou belle-fille non célibataire sans conjoint |
| 5. Enfant célibataire | 21. Beau-frère ou belle-sœur célibataire |
| 6. Enfant marié avec conjoint | 22. Beau-frère ou belle-sœur marié(e) avec conjoint |
| 7. Enfant non célibataire sans conjoint | 23. Beau-frère ou belle-sœur non célibataire sans conjoint |
| 8. Petit-enfant célibataire | 24. Grand-parent (toujours seul) |
| 9. Petit-enfant marié avec conjoint | 25. Beau-parent sans conjoint |
| 10. Petit-enfant non célibataire sans conjoint | 26. Beau-parent marié avec conjoint |
| 11. Neveu ou nièce célibataire | 27. Autre lien avec le chef |
| 12. Neveu ou nièce marié(e) avec conjoint | 28. Locataire |
| 13. Neveu ou nièce non célibataire sans conjoint | 29. Autre personne sans lien avec le chef |
| 14. Parent sans conjoint | |
| 15. Parent avec conjoint | |
| 16. Frère ou sœur célibataire | |
-

Types de noyaux familiaux

*Noyaux principaux **

1. Un couple sans enfant
2. Un parent avec un ou des enfants célibataires
3. Deux parents avec un ou des enfants célibataires
- * Un enfant célibataire tout comme un parent peut être le chef.

Noyaux secondaires descendants

4. Un enfant marié avec conjoint
5. Un enfant non célibataire † avec un ou des enfants
6. Un enfant marié avec conjoint avec un ou des enfants
7. Un beau-fils ou une belle-fille non célibataire avec un ou des enfants
8. Un petit-enfant marié avec conjoint
9. Un neveu ou une nièce avec conjoint

† «Non célibataire» inclut les mariés, les divorcés, les séparés et les veufs.

Noyaux secondaires ascendants

10. Un couple de parents
11. Un parent avec un ou des enfants célibataires
12. Un couple de parents avec un ou des enfants célibataires
13. Un couple de beaux-parents
14. Un beau-parent avec un ou des enfants célibataires
15. Un couple de beaux-parents avec un ou des enfants célibataires

Noyaux secondaires latéraux

16. Un collatéral avec conjoint
 17. Un collatéral non célibataire avec un ou des enfants
 18. Un collatéral avec conjoint avec un ou des enfants
 19. Un beau-frère ou une belle-sœur non célibataire avec un ou des enfants
-

À partir de cette nouvelle variable individuelle, nous avons créé 21 types de noyaux familiaux : les noyaux principaux et les noyaux secondaires de type ascendant, descendant et latéral (voir ci-contre) ².

Les personnes n'appartenant pas à un noyau mais vivant dans un ménage familial sont dites «personnes agrégées». Comme nous l'avons mentionné dans l'article, ce sont des personnes mariées sans conjoint et sans enfant célibataire dans le ménage, ou des personnes séparées, divorcées ou veuves sans conjoint et sans enfant célibataire. Nous avons aussi inclus parmi les personnes isolées les individus codés dans les catégories «autre lien avec le chef» et «autre personne sans lien avec le chef» ainsi que les locataires. Il faut noter que ces dernières catégories peuvent en fait comprendre de «faux isolés» puisque plusieurs de ces personnes sans lien avec le chef peuvent former un noyau entre elles. Toutefois, l'effet perturbateur de ces catégories d'individus relativement rares dans notre échantillon sera minime. Vingt-neuf types de personnes agrégées ont été identifiés.

Avec ces informations sur les personnes agrégées et les noyaux, il a été aisé de faire un nouveau programme informatique pour générer la typologie des ménages. À ce stade de l'analyse nous avons un fichier noyaux et un fichier ménages, chacun contenant sa typologie respective. Nous avons par la suite rattaché à chaque individu son type de noyau et de ménage. Les tableaux par groupes d'âge (tableaux 4 à 7) qui figurent dans la dernière partie de l'article ont pu être générés grâce à ces informations individuelles. Pour plus de détails méthodologiques, voir Bélanger, 1997b.

² Pour plus de clarté, certains types de noyaux «théoriques» ont été abandonnés car ils ne correspondent à aucune combinaison réelle.